La Châtaigneraie, le 15 mai 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Inauguration d'une borne de recharge rapide pour véhicules électriques à La Châtaigneraie

Le SyDEV, lauréat en 2015 de l'appel à projets national Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), développe un programme d'actions dans lequel la mobilité durable tient une place significative. Elle entre dans les actions attendues par le Ministère de la Transition écologique et solidaire pour réduire la consommation d'énergie dans l'espace public. L'électromobilité est ainsi partie intégrante de la mise en œuvre de la transition énergétique pour servir l'objectif de réduction de l'empreinte carbone.

L'année 2018 a enregistré plus de 31 000 nouvelles immatriculations de voitures électriques en France, soit une progression de 25% par rapport à 2017. La voiture zéro émission représente 1,43% du parc automobile français. Près de 25 000 points de recharge sont accessibles à travers la France dont plus de la moitié se trouve sur le domaine public, reflétant l'initiative des collectivités.

La Vendée, territoire exemplaire de l'électromobilité

Fort de sa compétence »infrastructures de recharge pour véhicules électriques », le SyDEV s'est engagé dans leur déploiement sur le domaine public vendéen. A ce jour, 97 bornes sont en service dans 58 communes vendéennes, dont 11 à recharge rapide. L'année 2018 a enregistré près de 7500 recharges effectuées sur le réseau de bornes du SyDEV.

Une borne de recharge rapide inaugurée à La Châtaigneraie

Alain LEBOEUF, Président du SyDEV, et **Lionel LAVILLE,** Directeur du Super U de La Châtaigneraie, en présence de **Nicolas MAUPETIT**, Maire de La Châtaigneraie **inaugurent** ce jour la mise en service d'**une borne de recharge rapide pour véhicules électriques**, implantée au Super U 52 Avenue du Général de Gaulle, sur le Parking U Technologie.

Cette borne, accessible à tous les clients du Super U et au grand public, offre la possibilité de recharger en 30 minutes l'équivalent de 120 kilomètres d'autonomie pour les véhicules équipés d'une prise Type 4 CHAdeMO - DC 50 kW -, d'une prise Type 4 Combo (CCS) - DC 44kW - et d'une prise Type 2 - AC43 KW-.

Cette borne a bénéficié d'une participation de 80% issue du fond de financement de la transition énergétique dans le cadre du programme TEPCV.

Cette borne de recharge, comme toutes les autres implantées sur le domaine public, est compatible avec tous les véhicules électriques et hybrides rechargeables.

L'accès aux bornes de recharge pour véhicules électriques implantées sur le domaine public vendéen se fait soit :

- à l'aide d'un badge au coût de 10 euros, dont la demande doit être faite sur le site https://alizecharge.com/fr/partenaires/sydev/
- via l'application mobile : Alizécharge,
- au moyen d'une carte bancaire sans contact ou d'un badge d'un opérateur ayant passé un accord d'itinérance avec le SyDEV (KiWhi, Chargemap, Sodetrel par ex.).

.../...

Une tarification équitable et une interopérabilité élargie

La tarification, identique sur les 5 départements de la Région Pays de la Loire ainsi qu'en Côtes d' Armor, Finistère et Ille-et-Vilaine, est calculée à partir de l'énergie réelle fournie assurant un service équitable y compris pour les véhicules disposant de puissances de charge plus faibles.

Les inscrits au réseau de bornes de recharges du SyDEV peuvent recharger leurs véhicules sur toutes les bornes implantées sur le domaine public des 5 départements de la région Pays de la Loire, en Côtes d'Armor, dans le Finistère et en Ille-et-Vilaine, au prix de 0,20 euros / kWh sur une borne de recharge normale et de 0,30 euros / kWh sur une borne de recharge rapide.

Les non-inscrits se voient appliquer 1 euro supplémentaire par recharge sur toute borne rapide ou normale.

Tarifs en vigueur au 1er avril 2019

Plus d'informations sur le service et les tarifs de recharge : https://alizecharge.com/fr/partenaires/sydev/

Contact SyDEV
Infra-irve@sydev-vendee.fr
02 51 45 88 00